

# GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou  
9 et 10 mai  
2024



## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index). Ils doivent répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de Wild Cards (WC).

La répartition des Wild Cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

**Séries et Catégories :** Epreuve fédérale comptant pour le Mérite National Jeunes (§ 6-6 du Vadémécum)

| CATEGORIE           | NOMBRE MINIMA DE GARÇONS A PREVOIR | NOMBRE MINIMA DE FILLES A PREVOIR | WILD CARD | Nb MAXIMAL DE JOUEURS AUTORISES* |
|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------|----------------------------------|
| MINIMES             | 9                                  | 3                                 |           | 12                               |
| BENJAMINS           | 21                                 | 6                                 |           | 59+wc                            |
| U 12                | 21                                 | 6                                 |           | 59+wc                            |
|                     |                                    |                                   |           |                                  |
| <b>Nombre Total</b> | <b>51</b>                          | <b>15</b>                         | <b>14</b> | <b>144</b>                       |

\*En incluant les garçons, les filles et les Wild Card

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions. La suppression de la catégorie Minimes n'est autorisée que d'Octobre à Mars. Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke Play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre, jouant sur le même terrain.

**Date limite d'inscription : au plus tard le 25 avril**

**La liste des joueurs** sera consultable sur le site de l'Association Sportive <http://www.as-golf-haut-poitou.fr/> au plus tard le 2 mai.

**La publication des horaires de départ intervient au plus tard, le 8 Mai à midi.**

## DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Rappel du règlement général :

- Epreuve « non-fumeur ».
- Formule score maximum 9 coups par trou
- Les cadets ne sont pas autorisés.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Les appareils de mesure de distances ne sont pas autorisés, sauf lors du parcours de reconnaissance.
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc.... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

## FORME DE JEU

**Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour** / Classement sur l'addition des 2 tours.

Formule score maximum 9 coups par trou

Jeudi 9 mai 2024 : 1<sup>er</sup> tour

Vendredi 10 mai 2024 : 2<sup>ème</sup> tour

La **reconnaissance** gratuite du parcours pour les jeunes ayant transmis leur dossier d'inscription complet avec le règlement est possible à compter du **lundi 22 avril 2023**.

**Distances de jeu préconisées** : Les distances de jeu seront adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles se rapprocheront des distances indiquées dans le Vademecum sportif (paragraphe 3.6-4).

**Départs** : Lors du 1<sup>er</sup> tour, le tirage des départs se fera par catégories et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués le **mardi 7 mai** à midi.

Lors du 2<sup>ème</sup> tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

**Classement** : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (ex : déclarer des Co-vainqueurs).

## JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire paragraphe 1.2-2-3 du Vademecum).

## ENGAGEMENTS

Droits d'engagement :

Extérieurs 40 €

Membres Haut Poitou 20 €

Inscription et paiement en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-golf-club-du-haut-poitou/adhesions/inscription-gpj-2024>

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

La liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le mercredi 1 mai 2024, sur le site internet de l'association <http://www.as-golf-haut-poitou.fr/>

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mardi 23 avril 2024 à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

- Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).
- Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

## PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

## COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur au nombre de joueurs prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

# GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou  
9 et 10 mai  
2024



**AUTORISATION PARENTALE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition**

POUR  
PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE  
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS ET MAJEURS PROTEGES  
(en application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné (e),..... (nom et prénom)

Degré de parenté ..... (père, mère, tuteur, ...)

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé, nommé ci-dessous :

Nom.....Prénom....., né (e) le ...../...../.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale dûment mandatée à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

Ce document sera présenté au préleveur lors du contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2024.

## Article R 232-52 du Code du Sport

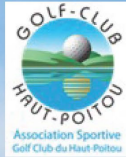
*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.***

*L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard du joueur (deux ans de suspension de compétition).*

*Une copie de cette autorisation doit être conservée par le joueur mineur et devra, le cas échéant, être présentée au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.*

Fait à ..... Le ...../...../..... Signature du représentant légal : .....

# GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou  
9 et 10 mai  
2024



**FICHE D'URGENCE MEDICALE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition**

Autorisation parentale d'intervention pour mineur

Je soussigné(e) / nous, (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....

Domicilié (e)(s) au :

.....  
.....

Autorise(nt) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Golf du Haut-Poitou par l'intermédiaire de l'Association Sportive à prendre toute disposition en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) .....  
né (e) le ...../...../..... soit orienté (e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf du Haut-Poitou préviendra le représentant légal mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais :

N° de téléphone domicile : .....

N° portable de la mère : .....

N° portable travail de la mère : .....

N° portable du père : .....

N° portable travail du père : .....

N° portable le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir : .....

OBSERVATIONS EVENTUELLES : traitement médicaux, allergies, autres observations utiles, ...

Fait à ..... Le .....

Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Signature du représentant légal : .....

# GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou  
9 et 10 mai  
2024



**DROIT A L'IMAGE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition**

Je soussigné (e),..... (nom et prénom)  
Degré de parenté..... (père, mère, tuteur, ...) agissant en tant que représentant légal de  
l'enfant :

Nom et Prénom..... Né(e) le ...../...../.....

Autorise le Golf du Haut-Poitou et l'Association Sportive du Club à publier les photographies / diffuser les images prises de mon  
enfant et de sa personne dans le cadre du Grand Prix Jeunes du Haut-Poitou, sans limite de durée, à titre gratuit et à l'exclusion  
de toute utilisation commerciale.

Fait à ..... Le ...../...../.....

Nom et Prénom du représentant légal :  
.....

Signature du représentant légal : .....